



## COMITE DIRECTEUR DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU PAYSAGE (CDCPP)

CDCPP (2012) 40

28 août 2012

**1ère réunion du Bureau  
Paris, 20-21 septembre 2012**

**Bureaux du Conseil de l'Europe  
55 Avenue Kléber, 75016 Paris**

---

### **CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE 11<sup>e</sup> réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage et 3<sup>e</sup> Session 2012-2013 du Prix du paysage du Conseil de l'Europe**

---

DOCUMENT POUR INFORMATION

*Le Bureau :*

- **est invité** à prendre note de l'état d'avancement des travaux concernant la 3e Session du Prix du paysage du Conseil de l'Europe et des conclusions de la 11<sup>e</sup> réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage « *Forum des sélections nationales du Prix du paysage du Conseil de l'Europe Sessions 2008-2009 et 2010-2011* », tenu à Carbonia, Sardaigne (Italie), 4-5 juin 2012.

Direction de la Gouvernance Démocratique, de la Culture et de la Diversité  
DG II

## CONTEXTE

La Convention européenne du paysage prévoit l'attribution d'un Prix du paysage du Conseil de l'Europe (article 11). Elle mentionne que sur proposition des Comités d'experts chargés du suivi de la mise en œuvre de la Convention, le Comité des Ministres définit et publie les critères d'attribution du Prix du paysage, adopte son règlement et décerne le prix. Le Comité des ministres a adopté la Résolution CM/Res(2008)3 sur le règlement relatif au Prix du paysage du Conseil de l'Europe le 20 février 2008. Le Prix a été lancé en 2008 et deux sessions du prix ont été organisées en 2008-2009 et en 2010-2011 (Voir Document CDCPP (2012) 14).

Les Critères d'attribution du Prix du paysage du Conseil de l'Europe sont les suivants :

- *Développement territorial durable* : Les réalisations présentées devront être l'expression concrète de la protection, de la gestion et/ou de l'aménagement des paysages. Par expression concrète, on entend une réalisation achevée et ouverte au public depuis au moins trois ans au moment de la présentation de la candidature. Elles doivent en outre : s'inscrire dans une politique de développement durable et s'intégrer harmonieusement dans l'organisation du territoire concerné ; faire preuve de qualités environnementales, sociales, économiques, culturelles et esthétiques durables ; s'opposer ou remédier aux déstructurations du paysage ; contribuer à valoriser et à enrichir le paysage et à développer de nouvelles qualités.
- *Exemplarité* : La mise en œuvre de la politique ou les mesures prises qui ont contribué à renforcer la protection, la gestion et/ou l'aménagement des paysages concernés devront avoir une valeur exemplaire de bonne pratique, dont d'autres acteurs pourraient s'inspirer.
- *Participation du public* : La mise en œuvre de la politique ou des mesures prises en vue de la protection, de la gestion et/ou de l'aménagement des paysages concernés devront impliquer une étroite participation du public, des autorités locales et régionales et des autres acteurs concernés, et devraient refléter clairement les objectifs de qualité paysagère. Le public devrait pouvoir participer simultanément de deux manières : au moyen de dialogues et d'échanges entre les membres de la société (réunions publiques, débats, procédures de participation et de consultation sur le terrain, par exemple) ; au moyen de procédures de participation et d'intervention du public dans les politiques du paysage mises en œuvre par les autorités nationales, régionales ou locales.
- *Sensibilisation* : L'article 6.A de la Convention prévoit que « chaque Partie s'engage à accroître la sensibilisation de la société civile, des organisations privées et des autorités publiques à la valeur des paysages, à leur rôle et à leur transformation ». Les actions en ce sens mises en œuvre dans le cadre de la réalisation concernée seront évaluées.

Le prix s'inscrit dans la lignée du travail accompli par le Conseil de l'Europe en faveur des droits de l'homme, de la démocratie et du développement durable, et met en valeur la dimension territoriale des droits de l'homme et de la démocratie, en reconnaissant l'importance des mesures prises pour améliorer les caractéristiques paysagères du cadre de vie des populations.

## ETAT D'AVANCEMENT

Conformément à la Résolution CM/Res(2008)3 sur le règlement relatif au Prix du paysage du Conseil de l'Europe et dans le cadre de l'organisation de la 3<sup>e</sup> Session du Prix du paysage du Conseil de l'Europe, les Parties à la Convention ont été invitées à présenter pour le 15 décembre 2012 des candidatures au Secrétariat Général du Conseil de l'Europe.

Mme Mireille DECONINCK a été élue par le CDCPP comme sa représentante pour siéger dans le Jury (Décision du CDCPP adoptée lors de sa 1<sup>e</sup> Session Plénière, Strasbourg, 14-16 mai 2012 - CDCPP(2012) 35 REV., Point 5.4.2).

Le Programme et les conclusions de la 11<sup>e</sup> réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage « *Forum des sélections nationales du Prix du paysage du Conseil de l'Europe Sessions 2008-2009 et 2010-2011* », tenu à Carbonia, Sardaigne (Italie), 4-5 juin 2012, sont présentés en annexe. Les actes de la réunion sont en cours de préparation.

## **PROCHAINES ETAPES**

Un jury international constitué en tant qu'organe subordonné des comités d'experts visés à l'article 10 de la Convention se réunira en mars 2013 afin d'examinera les candidatures et de se proposer le lauréat et possibles mentions spéciales.

\* \* \*

ANNEXE



Provincia di  
**Carbonia Iglesias**



**Comune di Carbonia**



**REGION AUTONOMA DELLA SARDEGNA**

**CONSEIL DE L'EUROPE  
CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE**

***ONZIEME RÉUNION DU CONSEIL DE L'EUROPE  
DES ATELIERS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE  
LA CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE***

***Forum des sélections nationales du Prix du paysage  
du Conseil de l'Europe  
Sessions 2008-2009 et 2010-2011***

**– PROGRAMME –**

*1<sup>er</sup> juin 2012*



**Carbonia, Sardaigne, 4-5 juin 2012**

*Visite d'étude, 3 juin 2012*

*Document préparé par la Division du paysage, du patrimoine culturel  
et de l'aménagement du territoire  
Direction de la gouvernance démocratique, de la culture et de la diversité – Conseil de l'Europe*

La 11<sup>e</sup> réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage est organisée par le Conseil de l'Europe – Division du paysage, du patrimoine culturel et de l'aménagement du territoire, Direction de la gouvernance démocratique, de la culture et de la diversité – en coopération avec le Gouvernement de l'Italie – Ministère des Biens et des Activités culturelles et avec le soutien de la Région de Sardaigne, la Province de Carbonia Iglesias et la Municipalité de Carbonia.

## Introduction

Organisation internationale intergouvernementale créée en 1949, le Conseil de l'Europe a son siège à Strasbourg (France), et comprend 47 Etats membres. Ses principaux objectifs sont de promouvoir la démocratie, les droits de l'homme et la prééminence du droit ainsi que de rechercher des solutions communes aux grands problèmes de société de l'Europe. L'Organisation agit en faveur d'un développement territorial durable conforme à la Recommandation Rec. (2002) 1 du Comité des Ministres aux Etats membres sur les Principes directeurs pour le développement territorial durable du Continent européen. Il s'agit de favoriser la qualité de vie des populations en respectant et valorisant les ressources du territoire.

La Convention européenne du paysage a ainsi été adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe à Strasbourg le 19 juillet 2000 et ouverte à la signature des Etats membres de l'Organisation à Florence le 20 octobre 2000, afin de promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement des paysages européens et de favoriser la coopération européenne. Il s'agit du premier traité international exclusivement consacré à l'ensemble des dimensions du paysage européen. La Convention s'applique à tout le territoire des Parties et porte sur les espaces naturels, ruraux, urbains et périurbains. Elle concerne donc de la même façon les paysages pouvant être considérés comme remarquables, que les paysages du quotidien et les paysages dégradés.

A ce jour, 37 Etats membres du Conseil de l'Europe ont ratifié la Convention : Andorre, Arménie, Azerbaïdjan, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, République tchèque, Danemark, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Moldova, Monténégro, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Saint-Marin, Serbie, République slovaque, Slovénie, Espagne, Suède, «l'ex-République yougoslave de Macédoine», Turquie, Ukraine et le Royaume-Uni. Deux Etats l'ont également signée : Malte et la Suisse.

Organisées périodiquement depuis 2002 par le Conseil de l'Europe, les réunions des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage ont pour objectif de faire un point précis sur l'application de la Convention. Les expériences réalisées par l'Etat qui accueille la réunion sont tout spécialement présentées. Véritable forum d'échange de pratiques et d'idées, ces réunions permettent de présenter de nouveaux concepts et réalisations en application de la Convention. Les actes des réunions sont publiés dans la Série du Conseil de l'Europe « *Aménagement du territoire européen et paysage* » et sont disponibles sur le site internet du Conseil de l'Europe de la Convention européenne du paysage. Les réunions des Ateliers du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage suivantes ont été organisées depuis 2002 :

- 23-24 mai 2002, Strasbourg : « *Politiques du paysage : contribution au bien-être des citoyens européens et au développement durable (approches sociale, économique, culturelle et écologique) ; Identification, qualification du paysage et objectifs de qualité paysagère, en tirant parti des ressources culturelles et naturelles ; Sensibilisation, éducation et formation ; Instruments novateurs en vue de la protection, de la gestion et de l'aménagement du paysage* » ;
- 27-28 novembre 2003, Strasbourg : « *L'intégration du paysage dans les politiques et programmes internationaux et les paysages transfrontaliers ; Paysage et bien-être individuel et social ; Paysage et aménagement du territoire* » ;
- 16-17 juin 2005, Cork (Irlande) : « *Des paysages pour les villes, les banlieues et les espaces périurbains* » ;
- 11-12 mai 2006, Slovénie (Ljubljana) : « *Paysage et société* » ;
- 28-29 septembre 2006, Gironne (Espagne) : « *Les objectifs de qualité paysagère, de la théorie à la pratique* » ;
- 20-21 septembre 2007, Sibiu (Roumanie) : « *Paysage et patrimoine rural* » ;
- 24-25 avril 2008, Piastany (République slovaque) : « *Le paysage dans les politiques de planification et la gouvernance : vers un aménagement intégré du territoire* » ;
- 8-9 octobre 2009, Malmö (Suède) : « *Paysage et forces déterminantes* » ;
- 15-16 avril 2011, Cordoue (Espagne) : « *Paysage et infrastructures pour la société* » ;
- 20-21 octobre 2011, Evora (Portugal) : « *Paysage multifonctionnel* ».

### **Organisateurs**

Le Secrétariat général du Conseil de l'Europe souhaite remercier le Ministère des Biens et des Activités culturelles, la Région de Sardaigne, la Province de Carbonia Iglesias et la Municipalité de Carbonia pour leur coopération et leur hospitalité.

### **L'objet de la réunion des Ateliers**

La Convention européenne du paysage prévoit l'attribution d'un 'Prix du paysage du Conseil de l'Europe' qui constitue une reconnaissance de la politique ou des mesures prises par des collectivités locales et régionales ou des organisations non gouvernementales en matière de protection, de gestion et d'aménagement durable de leurs paysages, faisant preuve d'une efficacité durable et pouvant ainsi servir d'exemple aux autres collectivités territoriales européennes.

Le 20 février 2008, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a adopté la Résolution CM/Rés(2008)3 sur le règlement relatif au Prix du paysage du Conseil de l'Europe. Le Prix est décerné tous les deux ans par le Comité des Ministres, sur proposition des comités d'experts compétents chargés du suivi de la mise en œuvre de la Convention.

Les expériences significatives réalisées au sein des Etats membres de l'Organisation à l'occasion des deux premières sessions du Prix du paysage du Conseil de l'Europe – 2008-2009 et 2010-2011 – seront présentées à l'occasion de la Réunion. Elles montrent qu'il est possible de promouvoir la dimension territoriale des droits de l'homme et de la démocratie en améliorant les caractéristiques paysagères du cadre de vie des populations.

## **Site internet**

Conseil de l'Europe – Convention européenne du paysage :  
[www.coe.int/conventioneuropennedupaysage](http://www.coe.int/conventioneuropennedupaysage)

## **Lieu**

La Réunion se tiendra à Carbonia : **Centro Italiano della Cultura del Carbone (CICC), Grande Miniera di Serbariu, Carbonia**

<http://www.museodelcarbone.it>

<http://www.sardegnaicultura.it/j/v/253?s=21470&v=2&c=2488&c1=2128&t=1>

Information et carte sur Carbonia:

<http://www.comune.carbonia.ci.it>

[http://maps.google.com/maps?hl=en&q=map+of+carbonia&um=1&ie=UTF-8&hq=&hnear=0x12e707c969556f93:0x797fe9179d9141f3,Carbonia+Carbonia-Iglesias,+Italy&ei=p21sT97cO4LtOezO4fYF&sa=X&oi=geocode\\_result&ct=title&resnum=1&ved=0CBAQ8gEwAA](http://maps.google.com/maps?hl=en&q=map+of+carbonia&um=1&ie=UTF-8&hq=&hnear=0x12e707c969556f93:0x797fe9179d9141f3,Carbonia+Carbonia-Iglesias,+Italy&ei=p21sT97cO4LtOezO4fYF&sa=X&oi=geocode_result&ct=title&resnum=1&ved=0CBAQ8gEwAA)

## **Participants**

La Réunion s'adresse aux représentants des gouvernements, des autorités locales et régionales, aux universitaires, professionnels et organisations gouvernementales et non gouvernementales travaillant dans le domaine du paysage et de l'aménagement durable du territoire. Le nombre de participants est limité à 120.

## **Langues de travail**

Les langues de travail sont l'anglais, le français et l'italien.

## **Informations pratiques : programme, inscription en ligne, hôtels**

Sur le site internet du Conseil de l'Europe, vous trouverez à l'adresse :

<http://www.coe.int/conventioneuropennedupaysage>, sous Réunions de la Convention / Ateliers“:

- le programme de la Réunion ;
- un formulaire d'inscription en ligne à compléter avant le 25 mai 2012 ;
- des informations sur les hôtels et une liste d'hôtels et B&B: dernière partie de ce programme. Vous êtes invités à procéder à votre propre réservation ;
- transport(Aéroport de Cagliari Elmas) ;
- information générale : Infopoint della Proloco di Carbonia: 39 (0) 781.64175, E-mail: [info@prolococarbonia.it](mailto:info@prolococarbonia.it)

## Organisateurs

**Conseil de l'Europe – Secrétariat de la Convention européenne du paysage / CEMAT**  
**Division du paysage, du patrimoine culturel et de l'aménagement du territoire – DGII**

Mme Maguelonne DEJEANT-PONS  
Secrétaire exécutive de la Convention européenne du paysage et CEMAT  
Chef de la Division du paysage, du patrimoine culturel et de l'aménagement du territoire  
Conseil de l'Europe, DG II  
F-67075, STRASBOURG Cedex  
Tél.: + 33 (0) 3 88 41 23 98  
Fax: + 33 (0) 3 88 41 37 83  
E-mail : maguelonne.dejeant-pons@coe.int

Mme Nancy NUTTALL-BODIN  
Assistante administrative  
Division du paysage, du patrimoine culturel et de l'aménagement du territoire  
Conseil de l'Europe, DG II  
F-67075 STRASBOURG Cedex  
Tél: +33 (0)3 90 21 49 36  
Fax: +33 (0)3 88 41 37 83  
E-mail: nancy.nuttall-bodin@coe.int

**Ministère des Biens et des Activités culturelles de l'Italie – Direction générale pour le paysage, les Beaux-arts, l'architecture et l'art contemporain (PaBAAC)**

Mme Maddalena RAGNI  
Directrice générale  
Via di S. Michele 22  
I-00153 ROME  
Tél: +39 06 58434401  
E-mail: dg-pbaac@beniculturali.it

Mme Maria Grazia BELLISARIO  
Directrice de l'architecture et de l'art contemporain  
Coordinatrice de la Sélection italienne du Prix du paysage des éditions 2009 et 2011  
Tél: +39 06 58434815  
E-mail: dg-pbaac.servizio5@beniculturali.it  
mariagrazia.bellisario@beniculturali.it

Mme Alessandra FASSIO  
Responsable de la sélection italienne Service de l'architecture et de l'art contemporain - PaBAAC  
Tél: +39 06 58434821; +39 339 2417619  
E-mail: alessandra.fassio@beniculturali.it

Mme Alessandra PIVETTI  
Communication  
Tél: +39.366482897  
E-mail : alessandra.pivetti@beniculturali.it

*Consultante communication :*  
Mme Gaia GALLOTTA  
Tél: +39.3403087880  
E-mail: gaia.gallotta@beniculturali.it

*Collaboration :*  
Mme Elisabetta MASALA  
Tél: +39.3493403181  
E-mail: elisabetta.masala@beniculturali.it

Mme Federica STRAMAGLIA  
Tél: 39.3381574373  
E-mail: federica.stramaglia@beniculturali.it

**Région de la Sardaigne**

Viale Trento, 69  
09123 – Cagliari

M. Ugo CAPPELLACCI  
Président

M. Claudia LOMBARDO  
Président du Conseil régional

M. Niccolò RASSU  
Conseiller – Président du Comité urbain et  
financier des municipalités locales

M. Marco MELIS  
Directeur général pour l'aménagement territorial  
urbain et la direction urbaine

M. Giuseppe BIGGIO  
Chef de l'aménagement paysager et urbain

M. Giorgio COSTA  
Réfèrent à l'aménagement paysager

M. Adamo PILI  
Chef de l'Agence de promotion de la Sardaigne

Mme Michela MELIS  
Chef de la transparence et de la communication

**Province de Carbonia Iglesias**

Via Mazzini 39  
09013 – Carbonia

M. Salvatore CHERCHI  
Président

M. Claudio VACCA  
Conseiller – Président de l'aménagement du  
territoire, des aménagements sectoriel et des  
services publics

Mme Marinella GROSSO  
Conseillère – Présidente du Comité des  
événements touristiques et du sport

M. Giovanna AMORINO  
Mme Sonia CONGIU  
Coordination technique

**Municipalité de Carbonia**

Piazza Roma n °1,  
09013 – Carbonia (CI)

M. Giuseppe CASTI  
Maire  
Tél: 0781-694266,  
E-mail: gcasti@comune.carbonia.ca.it

M. Mauro ESU  
Conseiller – Président du Comité du patrimoine  
et de l'urbanisme  
Tél: 0781-694253  
E-mail: mesu@comune.carbonia.ca.it

Mme Lorian PITZALIS  
Conseiller – Président du Comité du patrimoine  
et du tourisme  
Tél: 0781-694401  
E-mail: lpitzalis@comune.carbonia.ca.it

M. Giampaolo PORCEDDA  
Chef du Service du téléphonie  
Té: 0781/694205  
E-mail: g.porcedda@comune.carbonia.ca.it

Mme Alessandra PUSCEDDU  
Responsable du département de la gestion et de  
la communication  
Tel.: 39 (0)781.694218/265  
E-mail: apusceddu@comune.carbonia.ca.it

**Organisation du Secrétariat italien**

ACMA Centre italien d'architecture  
Tel.: +39. 0270639293

M. Antonio ANGELILLO, Directeur

Mme Susanna CURIONI

Mme Elisabetta MASSERA

Mme Manuela CAVALLARO

## PROGRAMME

***DIMANCHE 3 JUIN 2012***

### ***VISITE D'ETUDES de Carbonia***

*Avec la participation du Directeur du Musée du Charbon de Carbonia*

***Point de rencontre : 9.30 Piazza di Roma, Carbonia***



**LUNDI 4 JUIN 2012**

8.30 – 9.00 **ENREGISTREMENT DES PARTICIPANTS**

**SESSION D'OUVERTURE**

9.00 – 10.30 **DISCOURS DE BIENVENUE**

M. Giuseppe CASTI, Maire de Carbonia, Italie

Mme Maguelonne DEJEANT-PONS, Représentante du Secrétariat Général du Conseil de l'Europe

M. Roberto CECCHI, Secrétaire d'Etat, Ministère des biens et des activités culturelles de l'Italie

M. Ugo CAPPELLACCI, Représentant de la Région de Sardaigne

M. Salvatore CHERCHI, Président de la Province de Carbonia Iglesias, Italie

Mme Maria Assunta LORRAI, Directrice régionale de la Sardaigne pour le patrimoine culturel et le paysage

Mme Maria José FESTAS, Présidente de la Conférence du Conseil de l'Europe pour la Convention européenne du paysage

M. Elias BERIATOS, Président du Comité des hauts fonctionnaires de la Conférence du Conseil de l'Europe des Ministres responsables de l'aménagement du territoire (CEMAT)

**INTRODUCTION**

**Présentation du Forum des sélections nationales du Prix du paysage - Sessions 2008-2009 and 2010-2011**

Mme Maguelonne DEJEANT-PONS, Secrétaire exécutive de la Convention européenne du paysage et CEMAT, Chef de la Division du paysage, du patrimoine culturel et de l'aménagement du territoire, Conseil de l'Europe

**Présentation de l'expérience nationale italienne du Prix du paysage du Conseil de l'Europe**

Mme Maria Grazia BELLISARIO, Directeur de l'architecture et de l'art contemporain, Représentante du Ministère des Biens et des Activités culturelles de l'Italie

Mme Alessandra FASSIO, Responsable de la Sélection italienne du Prix du paysage, Ministère des Biens et des Activités culturelles, Service de l'architecture et de l'art contemporain

– *Atelier 1* –

*Le paysage des aires urbaines et péri-urbaines :  
Des paysages à vivre*

10.30 – 13.00

**Présidents:** Mme Margarita ORTEGA DELGADO, Membre du Jury du Prix du paysage du Conseil de l'Europe, Ancienne représentante de l'Espagne auprès du Comité des hauts fonctionnaires de la CEMAT  
Mr Roberto COLLOVÀ, Architecte, Professeur d'aménagement urbain et architectural, Italie

**PRESENTATIONS**

**Parc de la Deûle, Lille Métropole, France**

**Représentant du Projet** – Prix du paysage du Conseil de l'Europe 2008-2009

M. Pierre DHENIN, Directeur du Parc de la Deûle

**Carbonia : la machine paysage, Comité joint de la commune de Carbonia, Ville de Carbonia, Italie**

**Représentant du Ministère**

M. Mario LOLLI GHETTI, Président de la Commission italienne du Prix du paysage, sélection 2010-2011

**Représentants du Projet** – Prix du paysage du Conseil de l'Europe 2010-2011

M. Salvatore CHERCHI, Président de la Province of Carbonia Iglesias, Italie

M. Giuseppe CASTI, Maire de Carbonia, Italie

M. Antonello SANNA, Président de la Faculté d'Architecture, Université de Cagliari

11.30 – 12.00 **PAUSE CAFÉ**

**Les programmes de subvention en faveur des communautés locales désireuses de requalifier leur paysage urbain et rural pour créer un cadre de vie agréable, Fondation Ekopolis, République slovaque**

**Représentante du Ministère**

Mme Pavlina MISIKOVA, Représentante de la République slovaque pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, Ministère de l'Environnement

**Représentante du Projet**

Mme Lucia SKOKANOVA, Représentante de la Fondation Ekopolis

**Parc Christina Enea, Conseil municipal de San Sebastián, Espagne**

**Représentante du Ministère**

Mme Maria LINAREJOS CRUZ PEREZ, Représentante de l'Espagne pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, Institut du patrimoine historique de l'Espagne

**Représentant du Projet**

M. Ignacio ESPAÑOL ECHANIZ, Professeur d'ingénierie civile, Représentant le Projet du parc de la Ville de San Sebastián

La Base régionale de plein air et de loisirs du Port aux Cerises, Syndicat mixte d'étude, d'aménagement et de gestion de la Base régionale de plein air et de loisirs du Port aux Cerises, France

**Représentante du Projet**

Mme Laurence VACHEROT, Architecte paysagiste de Latitude Nord, Conceptrice du Projet

**Modérateur:** M. Roberto ZANCAN, Architecte, Représentant de «Domus»

13.00 – 13.30 **DISCUSSION** avec la participation des :

- Membres du CDCPP, de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage et représentants de ministères
- Représentants des autorités locales et régionales
- Représentants des organisations internationales gouvernementales
- Représentants des organisations non gouvernementales internationales et nationales
- Experts nationaux et internationaux et public général

**Rapporteur:** M. Enrico BUERGI, Président du Jury du Prix du paysage du Conseil de l'Europe, Ancien Président de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage

13.30 **FIN DE LA SESSION**

13.30 – 14.30 **DEJEUNER**

---

– *Atelier 2* –

*Les routes et chemins paysagers :  
Découvrir les paysages*

15.00 – 18.00

**Présidents:** M. Anestis GOURGIOTIS, Haut fonctionnaire, Direction de l'Aménagement du territoire et du développement urbain, Ministère de l'environnement, de l'énergie et des changements climatiques, Représentant de la Grèce auprès du Comité des hauts fonctionnaires de la Conférence du Conseil de l'Europe des Ministres responsables de l'aménagement du territoire (CEMAT)  
M. Carlo TOSCO, Professeur de l'histoire de l'architecture et de l'histoire du paysage et de sa conservation, Polytechnique de Turin, Italie

**PRESENTATIONS**

**La Route paysagère du Parc naturel des Plaines de l'Escaut, Parc naturel des Plaines de l'Escaut, Belgique**

**Représentantes du Ministère**

Mme Gislaine DEVILLERS, Représentante de la Belgique auprès du CDCPP, Service public de Wallonie

Mme Mireille DECONINCK, Représentante de la Belgique pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, Service public de Wallonie

**Représentant du Projet**

M. Daniel BRAGARD, Représentant de la Maison du Parc Naturel des Plaines de l'Escaut

**Le système de marquage des itinéraires touristiques, Tourist Club tchèque, République tchèque**

**Représentante du Ministère**

Mme Julia TOBIKOVA, Représentante de la République Tchèque pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, Département de la protection du paysage, Ministère de l'environnement

**Représentants du Projet**

M. Karel MARKVART, Club de tourisme Tchèque, Membre responsable du Projet des itinéraires touristiques

M. Jan STRASKY, Président du Club et Directeur du Parc national de Sumava

**Le patrimoine côtier de Durham, Partenariat du patrimoine côtier de Durham, Royaume-Uni**

**Représentant du Projet**

M. Niall BENSON, Responsable du patrimoine côtier, Représentant du Partenariat pour le Patrimoine côtier de Durham

16.00 – 16.30 **PAUSE CAFÉ**

**La culture traditionnelle des pierres du paysage de Bükkalja, Association des roches-ruches pour la conservation de la nature et de la culture, Hongrie**

**Représentant du Ministère**

M. Gabor KISS, Représentant de la Hongrie pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, Chef de Section de la protection du paysage et de l'écotourisme, Département des parcs nationaux et de la protection de l'environnement, Ministère du développement rural

**Les vergers de noisetiers du village de Polystypos, Conseil de la communauté de Polystypos, Chypre**

**Représentant du Projet**

Représentant du Conseil de la Commauté de Polystypos

**Modératrice :** Mme Erminia SCIACCHITANO, Ministère des Biens et des Activités culturelles, Représentante pour l'Italie du Comité directeur du Conseil de l'Europe pour la culture, le patrimoine et le paysage (CDCPP)

17.00 – 18.00 **DISCUSSION** avec la participation des :

- Membres du CDCPP, de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage et représentants de ministères
- Représentants des autorités locales et régionales
- Représentants des organisations internationales gouvernementales
- Représentants des organisations non gouvernementales internationales et nationales
- Experts nationaux et internationaux et public général

**Rapporteur :** Mme Maria SCHILLER, Université de Vienne, Autiche

18.00 **FIN DE LA SESSION**

20.00 – 22.30 **RECEPTION OFFICIELLE**

---

**MARDI 5 JUIN 2012**

**– Atelier 3 –**

***Le paysage entre nature et culture :  
Des paysages historiques et vivants***

9.00 – 13.00

**Présidents:** M. Devrim CUKUR, Membre du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, Membre du Conseil provincial d'Izmir, Membre du Jury du Prix du paysage du Conseil de l'Europe  
M. Franco FARINELLI, Professeur de géographie à l'Université de Bologne, Expert Membre de la Commission du Prix italien

**CONTRIBUTION**

**La protection environnementale et les valeurs identitaires dans les stratégies de planification paysagères en Italie**

Mme Maria Maddalena ALESSANDRO, Représentante de l'Italie pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, Ministère des Biens et des activités culturelles

**PRESENTATIONS**

**Le paysage de Čehovice, district de Prostějov en Moravie, Bureau du Land régional de Prostějov, République tchèque**

**Représentante du Ministère**

Mme Julia TOBIKOVA, Représentante de la République Tchèque pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, Département de la protection du paysage, Ministère de l'environnement

**Représentant du Projet**

M. Jiri KOUDELKA, Directeur du Bureau du territoire régional de Prostějov, Pozemkový úrad Prostějov

**La gestion paysagère de la Zone paysagère nationale de Hämeenkyrö, Ville de Hämeenkyrö, Finlande**

**Représentant du Ministère**

M. Tapio HEIKKILÄ, Représentant de la Finlande pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, Haut conseiller, Ministère de l'environnement

**Représentant du Projet**

M. Tapio HEIKKILÄ, au nom de M. Antero ALENIOUS, Maire de Hämeenkyrö, Finlande

**Le Système des Parcs de Val di Cornia, Val di Cornia, Italie**

**Représentants du Ministère**

M. Francesco PROSPERETTI, Président de la Commission du Prix du paysage – Edition 2008 - 2009

**Représentant du Projet**

M. Luca SBRILLI, Directeur général du Système des Parcs de Val di Cornia

**Le Parc paysager de Herand, Gouvernement du Comté de Hordaland, Norvège**

**Représentante du Ministère**

Mme Berit Karin RYSTAD, Gouverneur du Comté de Hordaland, Représentant le Ministère de l'environnement de la Norvège pour la Réunion

**Représentant du Projet**

M. Silvio ECKL, Président du Parc paysager de Herand

10.30 – 11.00 **COFFEE BREAK**

**La mise en œuvre du programme de gestion du complexe de la conservation de la nature et du paysage dans le bassin de Zámoly, Fondation publique pour la conservation de la nature Pro Vértes, Hongrie**

**Représentant du Ministère**

M. Gabor KISS, Représentant de la Hongrie pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, Chef de Section de la protection du paysage et de l'écotourisme, Département des parcs nationaux et de la protection de l'environnement, Ministère du développement rural

**Représentant du Projet**

Représentant de la Fondation publique pour la conservation de la nature Pro Vértes

**Le projet de gestion des ressources naturelles et de la biodiversité, Association pour la conservation de la nature, Turquie**

**Représentant du Ministère**

M. Erdogan ERTURK, Chef de la Division de l'éducation, Direction générale de la conservation de la nature et des Parcs nationaux, Ministère des Eaux et Forêts

**Le paysage du village de Backi Monostor, « Podunav » Backi Monostor, Serbie**

**Représentante du Ministère**

Mme Biljana FILIPOVIC, Haut Conseiller pour la coopération internationale, Représentant de la Serbie pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, Ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire

**Représentants du Projet**

M. Dejan MITIC, Président de l'ONG "Podunav" Backi Monostor

Mme ZDENKA, Membre de l'ONG "Podunav" Backi Monostor

**La gestion de biotopes traditionnels menacés et la préservation du paysage rural traditionnel, Association finlandaise de conservation de la nature, Finlande**

**Représentant du Ministère**

M. Tapio HEIKKILÄ, Représentant de la Finlande pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, Haut conseiller, Ministère de l'environnement

**Représentant du Projet**

M. Hannu KLEMOLA, Représentant de l'Association finnoise pour la conservation de la nature

**Modératrice :** Mme Annalisa CICERCHIA, Professeur à l'Institute d'études et d'analyse économique, Experte en culture et économie environnementale, Italie

11.00 – 12.00 **DISCUSSION** avec la participation des :

- Membres du CDCPP, de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage et représentants de ministères
- Représentants des autorités locales et régionales
- Représentants des organisations internationales gouvernementales
- Représentants des organisations non gouvernementales internationales et nationales
- Experts nationaux et internationaux et public général

**Rapporteur:** M. Paolo CASTELNOVI, Professeur, Expert du paysage et de la coordination des plans territoriaux et paysagers, Italie

12.00 **FIN DE LA SESSION**

12.00 – 14.00 **DEJEUNER**

---

– Atelier 4 –

***Méthodologies et outils du paysage :  
Apprendre le paysage et agir en sa faveur***

14.00 – 17.30

**Presidents:** Mme Kristine JENSEN, Architecte, Membre du Jury du Prix du paysage du Conseil de l'Europe  
M. Roberto GAMBINO, Professeur, Directeur du Centre européen de documentation sur l'aménagement des parcs naturels, Membre de la Commission italienne du Prix du paysage

***PRESENTATIONS***

**Le classement régional des types de paysages en Slovénie, Université de Ljubljana, Faculté de biotechnologie, Département d'architecture paysagère, Slovénie**

**Représentante du Ministère**

Mme Jelena HLADNIK, Représentant de la Slovénie pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, Ministère de l'agriculture et de l'environnement

**Représentante du Projet**

Mme Jelena HLADNIK, Représentant de la Slovénie pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, Ministère de l'agriculture et de l'environnement  
*au nom de* M. Dušan OGRIN et de Mr Janez MARUSIC, Professeurs, Faculté de biotechnologie, Département d'architecture paysagère, Slovénie

**L'éducation et la sensibilisation au paysage : Ville, territoire, paysage, Generalitat de Catalogne et Observatoire du paysage de Catalogne, Espagne**

**Représentante du Ministère**

Mme Maria LINAREJOS CRUZ PEREZ, Représentante de l'Espagne pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, Institut du patrimoine historique de l'Espagne

**Représentants du Projet**

M. Eduard ROSELL MIR, Directeur général adjoint de l'aménagement du territoire et du paysage, Generalitat de Catalogne  
M. Pere SALA I MARTI, Coordinateur de l'Observatoire du paysage de la Catalogne

**Nous aménageons notre paysage, Association slovène des architectes paysagistes, Slovénie**

**Représentante du Ministère**

Mme Jelena HLADNIK, Représentante de la Slovénie pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, Ministère de l'agriculture et de l'environnement

**Représentante du Project**

Mme Natasa BRATINA JURKOVIC, Représentante de l'Association slovène des architectes paysagistes

CDCPP (2012) 40 F

15.30 – 16.00 **PAUSE CAFÉ**

**Le Manifeste pour le paysage des Pays-Bas, Fondation du Manifeste pour le paysage, Pays-Bas**

**Représentant du Projet**

Représentant du Manifeste pour le paysage des Pays-Bas

**Modérateur :** M. Enrico CORTI, Professeur d'architecture et de paysage, Italie

16.15 – 17.00 **DISCUSSION** avec la participation des :

- Membres du CDCPP, de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage et représentants de ministères
- Représentants des autorités locales et régionales
- Représentants des organisations internationales gouvernementales
- Représentants des organisations non gouvernementales internationales et nationales
- Experts nationaux et internationaux et public général

**Rapporteur :** Mme Anna KNUTSSON, Chercheur en question culturelles, Suède

17.00 **FIN DE LA SESSION**

\* \* \*

17.00 – 17.45 *SESSION DE CLOTURE*

Mme Maria Grazia BELLISARIO, Directeur de l'architecture et de l'art contemporain, Représentante du Ministère des Biens et des Activités culturelles de l'Italie

Mme Alessandra FASSIO, Responsable de la Sélection italienne du Prix du paysage, Ministère des Biens et des Activités culturelles, Service de l'architecture et de l'art contemporain

*CONCLUSIONS GENERALES*

M. Enrico BUERGI, Président du Jury du Prix du paysage du Conseil de l'Europe, Ancien Président de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage

*DISCOURS DE CLOTURE*

M. Giuseppe CASTI, Maire de Carbonia, Italie

M. Salvatore CHERCHI, Président de la Province de Carbonia Iglesias, Italie

M. Marco MELIS, Directeur général de l'Urbanisme, Région de la Sardaigne

Mme Anna LOMBARDO, Présidente du Conseil régional de la Sardaigne

Mme Maddalena RAGNI, Directrice générale du paysage, des Beaux-arts, de l'architecture et de l'art contemporain, Ministère des biens et des activités culturelles de l'Italie

Mme Maguelonne DEJEANT-PONS, Secrétaire exécutive de la Convention européenne du paysage et CEMAT, Chef de la Division du paysage, du patrimoine culturel et de l'aménagement du territoire, Conseil de l'Europe

Mme Maria José FESTAS, Présidente de la Conférence du Conseil de l'Europe pour la Convention européenne du paysage

\* \* \*



***SOIREE LIBRE***

---

## **CONCLUSIONS GENERALES**

M. Enrico BUERGI, Président du Jury du Prix du paysage du Conseil de l'Europe, Ancien Président de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage

Monsieur le Maire de Carbonia, Giuseppe Casti,  
Monsieur le Président de la Province de Carbonia Iglesias, Salvatore Cherchi,  
Mesdames et messieurs les représentants des autorités locales et régionales de la Sardaigne,  
Mesdames et messieurs les représentants du Ministère italien des Biens et des activités culturelles,  
Madame la présidente de la Conférence du Conseil de l'Europe de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe Maria José Festas,  
Monsieur /Madame représentant du Comité directeur du Conseil de l'Europe en charge du suivi de la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage,  
Monsieur le Président du Comité des hauts fonctionnaires de la CEMAT, Elias Bériatos,  
Madame la représentante du Conseil de l'Europe, Secrétaire exécutive de la Convention européenne du paysage, CEMAT, Maguelonne Déjeant-Pons,  
Mesdames et messieurs les représentants des Etats contractants de la Convention européenne du paysage,  
Mesdames et messieurs les responsables et représentants des projets adressés au Conseil de l'Europe pour les Prix du paysage du Conseil de l'Europe 2009 et 2011,  
Mesdames et messieurs,

D'abord j'aimerais remercier et féliciter le Secrétariat général du Conseil de l'Europe pour l'organisation, comme toujours parfaite, de ces 11<sup>èmes</sup> Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention Européenne du paysage, voués au Prix du Paysage du Conseil de l'Europe, ici à Carbonia (Sardaigne), Italie, ainsi qu'à tous ses partenaires italiens: le Ministère italien des biens et des activités culturelles, la Région sarde, la Province de Carbonia Iglesias et la Commune de Carbonia.

Le thème de la Onzième réunion du Conseil de l'Europe des ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage est consacré à la présentation des sélections nationales, effectuées par les Etats Parties à la Convention et présentées au Conseil de l'Europe en vue de l'attribution du Prix du paysage du Conseil de l'Europe pour les années 2008-2009 (première édition) et 2010-2011 (deuxième édition). Candidatures qui, en conformité à l'article 11 de la Convention, concernent des politiques ou des mesures visant à la protection, la gestion et l'aménagement durable de paysages, faisant la preuve d'une efficacité durable et pouvant ainsi servir d'exemple à d'autres collectivités territoriales européennes.

Le premier constat consiste dans le fait que l'ensemble des sélections nationales qui viennent d'être présentées sont de grande valeur et méritent d'être connues et reconnues au niveau européen pour leur rôle exemplaire et en tant que sources d'inspiration. Chaque réalisation résulte en effet d'une sélection effectuée au niveau national par les Ministères responsables de la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage et l'ensemble de ces réalisations méritent ainsi toutes nos félicitations.

Le deuxième constat est celui de la très grande diversité des politiques et des mesures présentées, reflet bien sûr de la diversité des paysages, mais aussi de la diversité des champs d'application ainsi

que des réalisations à tout niveau et à toute échelle, y compris au niveau de l'information et de la formation.

Permettez-moi d'abord de rappeler que le Prix se fonde sur la Résolution CM/Res(2008)3 sur le règlement relatif au Prix du paysage du Conseil de l'Europe adoptée par le Comité des Ministres le 20 février 2008. Le Comité des Ministres, rappelant que l'article 11 de la Convention européenne du paysage, considère que le prix vise à récompenser des initiatives concrètes et exemplaires pour la réalisation d'objectifs de qualité paysagère sur le territoire des Parties et qu'il s'inscrit dans la lignée du travail accompli par le Conseil de l'Europe en faveur des droits de l'homme, de la démocratie et du développement durable. Celui-ci met effectivement en valeur la dimension territoriale des droits de l'homme en reconnaissant l'importance des mesures prises pour améliorer les qualités paysagères du cadre de vie des populations.

Le Prix récompense ainsi un processus de mise en œuvre de la Convention, se traduisant par une réalisation effective et mesurable. Il contribue également à sensibiliser les populations à l'importance des paysages pour la qualité de vie des êtres humains, la consolidation de l'identité européenne et le bien-être individuel, et de la société dans son ensemble, ainsi qu'à son effet positif pour le développement. Il favorise aussi la participation du public au processus décisionnel des politiques du paysage.

Les discussions faisant suite au premier Atelier intitulé « Paysages urbains et péri-urbains : des paysages à vivre », ont surtout mis en exergue le rôle central et l'importance primordiale d'améliorer, par des mesures concrètes, la qualité de vie dans les paysages urbains et péri-urbains. On constate aujourd'hui une dégradation de plus en plus accrue, surtout dans beaucoup de paysages péri-urbains. Les projets prévoyant des interventions concrètes en vue de leur requalification sont d'ailleurs aussi ceux auxquels a été attribué le Prix du paysage du Conseil de l'Europe en 2009, le Parc de la Deûle de Lille Métropole, en France, et en 2011, la Ville de Carbonia, Italie. Les fonds de financement de mesures concrètes, eux, s'avèrent être des outils très efficaces et de grand succès.

Le résultat majeur du deuxième Atelier intitulé « Paysages, routes et chemins : découvrir le paysage », voué en grande partie aux interventions favorisant la découverte et la connaissance du paysage, consiste, suite aux discussions, à l'apport considérable de la réalisation de « découvertes orientées », qui en favorisent leur connaissance, en particulier aussi du grand-public, et génère par là une augmentation du respect qui leur est porté. Ceci vaut aussi pour la compréhension du rôle de la gestion du paysage, en particulier du paysage rural, orientée aux critères du développement durable et de la qualité du paysage.

Les discussions faisant suite au troisième Atelier, consacré aux « Paysage entre nature et culture : paysages historiques et vivants » ont contribué à mettre en exergue des champs d'intervention particulièrement vastes et différenciés dans les paysages ruraux traditionnels et contemporains, forgés par l'activité humaine, ainsi que leur rôle primordial pour la biodiversité et la valorisation du patrimoine culturel (archéologie, habitat vernaculaire...). Il ressort en particulier des discussions le fait que la récupération de ces paysages selon des critères de qualité paysagère ainsi qu'une gestion respectant leurs caractéristiques est de plus en plus reconnue comme essentielle.

Enfin, les mots-clés qui ressortent du quatrième – et d’ailleurs en partie aussi du deuxième – Atelier, intitulé « Paysage : méthodologies et instruments, apprendre le paysage et agir en sa faveur », sont la sensibilisation, la formation, l’intervention des habitants, ainsi que l’identification et la qualification des paysages. Particulièrement apprécié est le projet d’éducation scolaire à grande échelle mise en place en Catalogne (Espagne), certainement un cas modèle de premier ordre pour d’autres régions et Etats européens.

Je terminerai mon intervention en mettant en exergue quelques conclusions générales concernant l’ensemble des Ateliers.

Des présentations et des discussions dans ces différents Ateliers ressort le fait que la réalisation de politiques et mesures concrètes ne peut être que le fruit d’un engagement absolument majeur des partenaires concernées, de personnes visionnaires qui « tirent au char », cherchent l’accord, savent expliquer, dialoguer, mais certainement aussi écouter et respecter d’autres opinions.

Des discussions ressort en plus le fait que toute mesure est importante, indépendamment par exemple de la valeur juridique attribuée à un paysage tel que sa classification, et indépendamment de l’ampleur territoriale de la mesure visée.

En ce qui concerne les mesures de plein terrain, ressort des discussions qu’il est important de prendre en considération en premier lieu les paysages du quotidien, donc les paysages de tous les jours. Et, en ce contexte, de poser l’accent sur les paysages dégradés et les mesures visées à leur requalification et assainissement, afin d’améliorer la qualité de vie et le bien-être de leurs habitants. Cette orientation est apparue fondamentale à différents orateurs et intervenants et, je crois pouvoir ressentir, pourrait être considérée non seulement comme un des résultats majeurs de ces Ateliers, mais peut-être même comme un élément majeur de ligne de conduite, valable pour toute application de la Convention européenne du paysage, et en ce sens donc aussi pour le Prix du paysage du Conseil de l’Europe.

En ce qui concerne l’information et la promulgation du Prix, ressort l’importance accrue d’un renforcement de toute activité en ce secteur, en particulier envers les instances politiques et le grand public qui sont, eux, contrairement aux instances spécialisées dans le domaine, le public-cible afin que les mesures énoncées par la Convention européenne du paysage trouvent un soutien et une application conforme à leur importance dans tout Etat européen.

D’ailleurs certains des projets présentés essayent de donner des réponses concrètes et constructives à l’encontre de la grave crise économique.

Enfin, permettez-moi, certainement au nom de tous les participants, de souhaiter un grand succès aux éditions futures du Prix européen du paysage, Prix qui deviendra de plus en plus adulte, et qui est désormais une grande, lumineuse étoile dans le firmament de la Convention européenne du paysage.

\* \* \*